

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 16 MARS 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 19 mars 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 10 mars 2015

N° 2015-17

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE  
DE CALUIRE ET CUIRE RELATIVE  
A LA PARTICIPATION AUX  
ACTIVITES PERISCOLAIRES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Étaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : G. LACROIX**

La Ville de Caluire et Cuire soutient, depuis de nombreuses années, l'enseignement musical au sein de l'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) mais aussi au sein des écoles, des centres de loisirs, depuis la rentrée de septembre 2014, en temps périscolaire.

L'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) a proposé à la Ville de s'impliquer dans les activités périscolaires et de faire intervenir, ponctuellement, une partie de ses professeurs de musique dans les écoles publiques de la Ville. Cette démarche lui permet de créer des vocations auprès des plus jeunes et de valoriser son savoir-faire et son image tout en optimisant la gestion de son personnel.

L'intervention gracieuse de l'AMC2 permettrait de compléter l'offre d'activités proposée aux enfants de 16h à 17h en développant, au sein de certaines écoles, des projets autour de la musique tels que :

- en maternelle : lecture d'un conte sur un fond musical,
- en élémentaire : création d'un mini-spectacle sur la base d'un conte accompagné d'un environnement sonore composé de bruitages, de chants et de jeu instrumental.

Cette démarche a pour objectif de faire découvrir aux enfants la pratique de la musique notamment à travers l'illustration sonore d'une histoire, la mise en scène.

Ces interventions pourraient être mises en place dès le début du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire en cours, il convient de fixer, dans une convention, le cadre de ce partenariat et les conditions d'intervention de l'association (le rôle des intervenants, les conditions de sécurité et de responsabilité).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

**- APPROUVE**

les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Musicale de Caluire et Cuire concernant la participation aux activités périscolaires conformément au projet ci-annexé,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer la convention et, éventuellement, l'avenant de prolongation.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 MARS 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET